



28 août 2024

(24-6000)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

MALTE: LÉGISLATION SUBSIDIAIRE N° 415.04 – RÉGLEMENT SUR LA PROLONGATION
DE LA DURÉE DE PROTECTION (DROITS CONNEXES)

(NOTIFICATION JURIDIQUE N° 81 DE 2014)

Membre présentant la notification	MALTE
--	--------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	LÉGISLATION SUBSIDIAIRE N° 415.04 – RÉGLEMENT SUR LA PROLONGATION DE LA DURÉE DE PROTECTION (DROITS CONNEXES) (NOTIFICATION JURIDIQUE N° 81 DE 2014)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2024/IP/MLT/24_05542_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Le règlement notifié transpose la Directive 2011/77/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2011 modifiant la Directive 2006/116/CE relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	7 mars 2014; NOTIFICATION JURIDIQUE n° 81 de 2014
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	14 août 2024
Autres renseignements	<p>Voir aussi:</p> <p>IP/N/1/EU/C/4 (Directive 2011/77/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2011 modifiant la Directive 2006/116/CE relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins)</p> <p>IP/N/1/MLT/C/2 (Loi sur le droit d'auteur, chapitre 415)</p> <p>IP/N/1/MLT/C/1 (Loi sur le droit d'auteur, 2000 (Loi n° XIII de 2000))</p> <p>et</p> <p>https://legislation.mt/eli/sl/415.4/eng</p>
Organisme ou autorité responsable	<p><i>MINISTRY FOR THE ECONOMY, ENTERPRISE AND STRATEGIC PROJECTS</i> (MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES ENTREPRISES ET DES PROJETS STRATÉGIQUES) <i>COMMERCE DEPARTMENT</i> (DÉPARTEMENT DU COMMERCE) LASCARIS BASTIONS DAHLET GNIEN IS-SULTAN LA VALETTE MALTE</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.